

Département de Lozère

Mairie d'ESCLANÈDES
48230

☎ et 📠 : 04.66.48.25.24.

Envoyé en préfecture le 25/03/2021
Reçu en préfecture le 25/03/2021
Affiché le 25/03/2021
ID : 048-214800567-20210323-DE2021_08-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance :	23/03/2021
date de convocation :	16/03/2021

n° de délibération : DE2021 - 08

nombre de conseillers en exercice :	11
présents :	9
suffrages exprimés :	11 (pour-11, contre-0)
abstention :	0

objet de la délibération :
**Budget Primitif Principal : approbation du
Compte de Gestion 2020**

Le vingt-trois mars deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir ...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		pouvoir à MOURGUES Christine	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		
VALARIER Valérie		pouvoir à MEYRUEIX Franck	
VIDAL Fabrice	X		X
VIEILLDENT Luc	X		

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2020,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme,
Le Maire